



# Syndicat des eaux du plateau des Rousses

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 MARS 2016 A 18H30

### Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** : Jean-Marie LACROIX
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN – Cathy BON
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER – Marie-Claire ROBEZ-MASSON
- **Lajoux** : Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF

**Absents** : Nelly BENOIT-JEANNIN – Jean-Michel VANINI

**Secrétaire de séance** : Joël DURIF

Le 10 mars 2016 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
  2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2015**
  3. **Installation des nouveaux délégués de Bois d'Amont, Lamoura et Prémanon**
  4. **Convention de vente d'eau en gros avec les Communes de Morez et Saint-Claude : contentieux avec SUEZ-Lyonnaise des Eaux France**
  5. **Compte administratif 2015**
  6. **Approbation du compte de gestion 2015 du trésorier**
  7. **Affectation des résultats**
  8. **Budget primitif 2016**
  9. **Bilan des travaux 2015 et programme 2016**
  10. **Approbation du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal des Eaux**
  11. **Convention pour l'instauration d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrain privé**
  12. **Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC : cotisation et convention pluriannuelle d'adhésion**
  13. **Diagnostic territorial des pressions d'origine agricole – Aire d'alimentation de captage d'eau potable : demande de subvention à l'Agence de l'Eau**
  14. **Questions et informations diverses : site Internet**
- 

### 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Joël DURIF secrétaire de séance.

### 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2015

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 octobre 2015.

### 3 – Installation des nouveaux délégués de Bois d'Amont, Lamoura et Prémanon

M. le Président fait part de la démission des délégués suivants :

- Lamoura : Jean SARON
- Prémanon : Anthony GALAS
- Bois d'Amont : Laurent MUOT

Suite aux délibérations des conseils municipaux respectifs, M. le Président propose d'installer les nouveaux délégués suivants :

- Lamoura : Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON
- Prémanon : Mme Cathy BON
- Bois d'Amont : M. Jean-Marie LACROIX

M. le Président présente les membres du comité syndical et rappelle les missions du syndicat des eaux.

Arrivée de Bernard MAMET à 18h45.

#### **4 – Convention de vente d'eau en gros avec les Communes de Morez et Saint-Claude : contentieux avec SUEZ-Lyonnaise des Eaux France**

M. le Président explique que le SIE a un différend avec la Sté Lyonnaise des Eaux France qui est son délégataire du service de l'eau depuis de très nombreuses années (pratiquement depuis la création de son syndicat fin des années 1950).

Le SIE a signé des conventions de vente d'eau en gros auprès de plusieurs communes et syndicats, notamment les villes de St-Claude et Morez. La Sté Lyonnaise des Eaux France est également délégataire de ces deux villes pour le service eau et était chargée dans le cadre des conventions signées entre le SIE et les communes de facturer aux abonnés et de reverser les sommes encaissées pour le Syndicat.

Or, de 2006 à 2015 le délégataire n'a pas facturé, d'après ses dires, la part SIE aux abonnés de ces deux villes et n'a donc pas reversé au Syndicat cette surtaxe. Cela représente une somme de 296 608.72 € sur la période de 8 ans.

Le Syndicat a mis en demeure les deux communes et la Sté Lyonnaise des eaux France d'honorer leurs engagements et de régulariser cette erreur.

La proposition de notre délégataire est nettement insuffisante. En effet, il confirme d'une part qu'il y a une prescription quinquennale et d'autre part que les factures n'ont pas été réalisées auprès de ces deux collectivités. La société n'a pas non plus encaissé d'argent. Il indique que malgré le fait qu'il ait en charge cette facturation, ni le SIE, ni le cabinet conseil du SIE en charge du suivi de la DSP n'a relevé cette défaillance et il propose que la responsabilité soit partagée et que la Sté Lyonnaise des Eaux France prenne à sa charge 50 % du montant précité sur la période 2010/2014, soit 82 306 €.

Afin de régulariser la situation, le délégataire propose que ce remboursement vienne abonder le fonds de renouvellement du contrat actuel sur les 9 années restantes, à hauteur de 9 145 € d'investissements complémentaires annuels indexés comme le fonds que SUEZ Eau France prendra à sa charge sans augmentation de prix pour l'utilisateur.

Enfin, il propose de ne pas demander le remboursement de la caution de 15 000 € versée en début du contrat de DSP.

Le Président du SIE souhaite prendre l'attache d'un juriste pour défendre les intérêts du Syndicat et, sur les conseils du cabinet IRH, a sollicité Me Xavier CADDOZ et Me Pauline ARMAND du cabinet Itinéraires Droit Public (Lyon) qui interviennent de manière courante et régulière sur des problématiques liées à la passation et à l'exécution de délégation de service public. Ils proposent les prestations suivantes :

- analyse de la problématique et des pièces du dossier
- recherches textuelles et jurisprudentielles
- rédaction d'une note d'analyse
- rédaction d'un projet de courrier
- réunion sur place

Ces prestations sont rémunérées sur la base d'un taux horaire de 150 € HT intégrant les frais d'étude, de recherches, de dossier et de photocopies. Pour une réunion au siège du SIE, ils proposent un forfait de 900 € HT comprenant le temps et les frais de déplacement.

Par délibération du 27 mai 2014, le Comité syndical a donné délégation au Président pour :

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice et défendre dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter.

Le comité syndical émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition du Président de missionner un juriste pour défendre les intérêts du Syndicat dans le contentieux qui l'oppose à la Sté Lyonnaise des Eaux France pour le versement de la vente d'eau en gros aux communes de Morez et Saint-Claude de 2006 à 2015.

## 5 – Compte administratif 2015

M. le Président présente le compte administratif 2015 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

Articles	Dépenses	Crédits 2015	Réalisations
011	Charges à caractère générale	97 900,00	60 883,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	7 217,08
65	Autres charges de gestion courante	25 500,00	14 272,44
66	Charges financières	700,00	93,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	324 000,00	305 421,81
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	406,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 534 387,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 992 893,00</b>	<b>387 888,56</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2015	Réalisations
76	Produits financiers	0,00	2,15
70	Produits des services, du domaine et ventes	721 000,00	640 783,24
77	Produits exceptionnels	197 300,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00	35 307,80
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	1 034 593,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 992 893,00</b>	<b>676 093,19</b>
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>288 204,63</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2015	Réalisations
13	Subventions d'investissement	15 500,00	15 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	3 311,79
20	Immobilisations incorporelles	56 000,00	940,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 221 887,00	839 750,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00	35 307,80
041	Opérations patrimoniales	472 000,00	256 808,73
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	345 867,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 156 254,00</b>	<b>1 151 419,29</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2015	Réalisations
10	Apports, dotations, réserve	345 867,00	345 866,20
13	Subventions d'investissement	180 000,00	106 485,04
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	256 808,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	324 000,00	305 421,81
041	Opérations patrimoniales	472 000,00	256 808,73
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 534 387,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 156 254,00</b>	<b>1 271 390,51</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>119 971,22</b>

## RESULTATS

Résultat d'Investissement de l'exercice N	119 971,22
Déficit d'investissement Reporté Année N-1	-345 866,20
Résultat Global d'Investissement cumulé	-225 894,98
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N	288 204,63
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1	1 034 593,26
Résultat global de Fonctionnement cumulé	1 322 797,89
Résultat de l'Exercice N	408 175,85
Résultat Global cumulé	1 096 902,91

Pour le vote du compte administratif 2015, M. le Président confie la présidence au doyen d'âge, Joël DURIF et se retire.

Le comité syndical après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice :

- Constate, à l'unanimité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Président revient. Joël DURIF l'informe de l'accord unanime du comité syndical. Le Président remercie le comité syndical de la confiance accordée.

Marie-Claire ROBEZ-MASSON demande s'il est possible de visiter les installations du Syndicat. le Président propose d'organiser une visite de la station avec les élus du SIE.

Arrivée d'Alex BRIGOLE, Franck GAGNARD (Lyonnaise des Eaux France) et Antoine DELACROIX (cabinet MERLIN).

### 6 – Approbation du compte de gestion 2015 du trésorier

M. le Président propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier par la délibération suivante :

*Le Comité Syndical,*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses de l'année 2015,*

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

## 7 – Affectation des résultats

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2015 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	<b>+ 288 204.63 €</b>
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	<b>+ 1 034 593.26 €</b>
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	<b>+ 1 322 797.89 €</b>
- un excédent d'investissement de	<b>+ 119 971.22 €</b>
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	<b>- 345 866.20 €</b>
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	<b>- 225 894.98 €</b>

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

➤ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002	<b>+ 1 096 902.91 €</b>
➤ Affectation à la couverture du besoin de financement (déficit) de la Section d'investissement (compte 1068)	<b>+ 225 894.98 €</b>

## 8 – Budget primitif 2016

M. le Président présente au comité syndical le projet de budget 2016 suivant :

Articles	Dépenses	Propositions du Président
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>	<b>73 100,00</b>
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU )	800,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	25 000,00
6152	ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	3 000,00
6156	MAINTENANCE	2 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRSIQUES	6 700,00
618	DIVERS	4 000,00
6225	REMUNERATIONS HONORAIRES	600,00
6226	HONORAIRES	5 500,00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	20 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00
6257	RECEPTIONS SERVICE EAUX	1 500,00
63512	TAXES FONCIERES	500,00
6356	REDEVANCE OCCPATION DOMAINE PUBLIC NATIONAL	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>9 500,00</b>
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500,00
64111	REMUNERATION DU PERSONNEL	9 000,00

<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>19 000,00</b>
6531	INDEMNITES ELUS	14 000,00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	0,00
658	REMBOURSEMENT FRAIS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS	5 000,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	0,00
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	0,00
666	PERTES DE CHANGE	0,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>336 000,00</b>
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CHARGES D'EXPLOITATI	336 000,00
<b>022</b>	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>1 303,00</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 528 300,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 967 203,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Propositions du Président
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>635 000,00</b>
70118	AUTRES VENTES D'EAU	600 000,00
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	35 000,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>197 300,00</b>
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	197 300,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>38 000,00</b>
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTIS VIREE RESULT	38 000,00
<b>002</b>	<b>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b>	<b>1 096 903,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 967 203,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Propositions du Président
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>
13111	AGENCE DE L'EAU	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
1641	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 000,00</b>
2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	5 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 000,00</b>
2183	MATERIEL ADMINISTRATIF	1 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 853 100,00</b>
2313	CONSTRUCTIONS	325 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	1 528 100,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>38 000,00</b>
139111	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	5 000,00
13913	DEPARTEMENTS	32 000,00
13918	AUTRES	1 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>172 000,00</b>
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	172 000,00

2762	TRANSFERT DEDUCTION TVA	0,00
<b>001</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>225 895,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 344 995,00</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Propositions du Président
<b>10</b>	<b>Apports, dotations, réserve</b>	<b>225 895,00</b>
1068	AUTRES RESERVES	225 895,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>82 800,00</b>
13111	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLE AGENCE EAU	79 560,00
13118	AUTRES	0,00
1313	SUBVENTION DEPARTEMENT	3 240,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>
2762	TRANSFERT DEDUCTION TVA	0,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>336 000,00</b>
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE	10 000,00
2805	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 000,00
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	23 000,00
281351	AMORTISSEMENT DES RESERVOIRS	11 000,00
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	290 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>172 000,00</b>
2031	FRAIS D'ETUDES	172 000,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	0,00
2313	CONSTRUCTIONS	0,00
2313	CONSTRUCTIONS	0,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	0,00
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION</b>	<b>1 528 300,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 344 995,00</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2016.

### 9 – Bilan des travaux 2015 et programme 2016

Avec l'aide d'Antoine DELACROIX du cabinet MERLIN, M. le Président présente le bilan des travaux réalisés en 2015 :

- Bon de commande n° 1 : Lamoura renouvellement et détournement des conduites secteur Pré Benoit (184 999.38 TTC)
- Bon de commande n° 2 : Lamoura : détournement chemin école des Neiges et Lajoux : détournement conduite sous route de Lamoura (96 042.53 € TTC)
- Bon de commande n° 3 : Bois d'Amont renforcement du réseau de distribution sous le CD 425 phase 2 (versé en 2015 : 236 934.63 € TTC sur 380 123.80 € TTC estimé)
- Bon de commande n° 4 : Prémanson détournement et renforcement conduite de distribution rue de la Croix de la Teppe (versement d'un acompte de 6 880.74 € TTC sur un montant total de travaux estimé à 86 965.80 € TTC).

Antoine DELACROIX indique que les joints de voirie de la traversée de Bois d'Amont n'ont pas été faits avant l'hiver. Ils seront repris au printemps.

et le programme de travaux 2016 en cours de séance :

- fin des travaux de détournement et renforcement de conduite de distribution rue de la Croix de la Teppe à Prémanon
- renforcement canalisation traversée de Lamoura avant travaux de renouvellement de chaussée : non chiffré (environ 500 000 €)
- si les travaux de Lamoura ne sont pas effectués en 2016, renforcement réseau secteur 2 à Bois d'Amont RD 415 estimés à 389 689.76 € HT

M. le Président rappelle qu'un marché à bons de commande a été signé en 2014 avec l'entreprise LACOSTE pour un montant maximum de 700 000 € HT annuellement, jusqu'en 2019.

Antoine DELACROIX précise que les travaux proposés sont discutés en amont avec l'exploitant en fonction de l'urgence de réalisation. Il y a aussi les travaux de détournement pour urbanisation ou d'aménagement de voirie.

Le comité syndical sollicite à l'unanimité l'aide financière du conseil départemental du Jura et de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux 2016.

### **10 – Approbation du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal des Eaux**

M. le Président présente le règlement intérieur visé par le juriste Me CORNELOUP et propose au Comité Syndical de l'adopter.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le règlement intérieur du SIE et la règle de répartition des charges annexée.

### **11 – Convention pour l'instauration d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrain privé**

M. le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à signer une convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable avec M. Paul LAMY sur sa parcelle cadastrée AN n°411 à Bois d'Amont.

M. le Président rappelle qu'il ne sera pas établi d'acte notarié car cela est trop coûteux, mais il convient de bien préciser que la servitude doit être transmise à la succession et en cas de vente de la propriété.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer la convention de passage d'une canalisation d'eau potable sur la propriété de M. Paul LAMY.

### **12 – Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC : cotisation et convention pluriannuelle d'adhésion**

Comme chaque année, le Service Informatique et TIC du SIDEC (SITIC) propose aux collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés.

A partir de cette année, 2 principes importants ont été abordés et validés par la commission SITIC du lundi 26 octobre 2015 puis par le comité syndical du SIDEC du samedi 28 novembre 2015 :

- d'acter l'adhésion pluriannuelle de la collectivité au SITIC ; d'acter le principe d'un versement annuel ; d'acter le principe d'une révision annuelle dudit versement.
- de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services du SITIC du SIDEC au profit de la collectivité.

Ainsi, la cotisation annuelle pour le SIG du SIE est de 1 785.00 €.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à adhérer pluriannuellement au SITIC du SIDEC pour le SIG.



### **13 – Diagnostic territorial des pressions d'origine agricole – Aire d'alimentation de captage d'eau potable : demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Le lac des Rousses est une ressource précieuse qui répond à plusieurs usages : touristique, environnemental et eau potable. C'est une ressource en eau essentielle pour le Haut-Jura qui alimente 6 communes et une population de plus de 6500 personnes (davantage en période touristique). Le lac présente une vulnérabilité du fait du renouvellement lent de la masse d'eau (débit modeste des affluents), et par son environnement de tourbière et de climat froid. Comme toutes les ressources en eau superficielle, elle est très sensible aux pollutions venant de son bassin versant.

Pour ces raisons, les captages d'eau potable du SIE du Plateau des Rousses sont classés prioritaires au titre du projet de SDAGE 2016-2021 du Bassin Rhône Méditerranée. Par ce classement, l'agence de l'eau peut apporter des financements à la collectivité pour la mise en œuvre d'actions sur le Bassin versant visant à améliorer ou à préserver la qualité de l'eau.

La mise en œuvre comprend 3 étapes :

- 1- La délimitation de l'Aire d'alimentation du Captage, qui peut correspondre au bassin versant dans le cas présent
- 2- Le diagnostic des activités humaines et des risques de pollution qu'elles peuvent entraîner et la réalisation d'une carte de vulnérabilité du bassin versant
- 3- La mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles visant à réduire les risques et à préserver durablement la qualité de l'eau

Un comité de pilotage a pour rôle d'animer le dispositif, de valider le contour de l'AAC et les différentes étapes de réalisation.

M. le Président a rencontré la chambre d'agriculture le 30 mars 2015 pour aborder la réalisation du Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA) qui présente un devis portant sur la mise en œuvre du DTPA et sur l'animation et l'organisation d'un comité de pilotage de démarrage de l'action, et au final sur l'organisation et l'animation d'un COPIL de validation des études engagées et du choix des actions à mettre en œuvre pour un montant HT de 10 619.50 €.

L'agence de l'Eau peut apporter son concours financier à hauteur de 80%.

Le Comité syndical :

- Décide à l'unanimité la réalisation d'un Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA) qui sera réalisé par la Chambre d'Agriculture pour un montant HT de 10 619.50 €.
- sollicite à l'unanimité une subvention à hauteur de 80 % à l'Agence de l'Eau pour la réalisation.

Joël DURIF demande quelle sera la durée de cette étude. M. le Président répond qu'il y aura mise en place du comité de pilotage en juin, puis un délai de 8 mois après signature de la convention.

Franck GAGNARD demande à être associé au comité de pilotage.

### **14 – Questions et informations diverses**

- **Site Internet** : une page sur le site Internet de la commune des Rousses sera dédiée au Syndicat des Eaux : présentation du syndicat, statuts, règlement, rapports annuels, analyses d'eau, comptes rendus du comité syndical. Franck GAGNARD indique que le lien sur le site de la Lyonnaise : « tout sur mon eau » permet d'avoir des informations sur le SIE.

- **épidémie de gastroentérite en février** : Franck GAGNARD informe le comité syndical qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec l'Agence Régionale de Santé et le Syndicat. Il y a eu plusieurs effets combinés durant cette période : jeudi 11/02 il y a eu un défaut de chloration à la station de traitement et l'information est parvenue le lundi matin. Le mardi suivant, le Syndicat l'appelle sur des soupçons du pharmacien et des usagers car l'eau est colorée. L'origine de cette coloration provient de forts tirages en cette période de forte affluence touristique. A l'usine de traitement, on ajoute du bioxyde de chlore qui doit se diffuser sur l'ensemble du réseau, mais ce chlore est déjà complètement

consommé arrivé aux Rousses et il n'y a plus de chlore au bout du réseau. Dès mardi, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème sur la qualité de l'eau, M. GAGNARD fait procéder à des kits d'analyse rapide. Il est constaté un problème d'eau jaune à des points inhabituels. Le problème de chloration provient du taux de COT (Carbone Organique Total) anormalement élevé ayant pour effet de consommer le chlore rapidement. Les résultats d'analyses bactériologiques donne un échantillon positif aux Berthets (présence de bactéries, 1 cholie). Franck GAGNARD informe l'ARS de la situation et décide de remonter les chlurations. Dès le jeudi, des analyses complémentaires sont réalisées sur l'ensemble des communes du syndicat pour arrêter la psychose et une javellisation des réservoirs est effectuée. Le samedi matin, tous les résultats d'analyse sont conformes sauf Septmoncel et Lajoux. L'après-midi même, Franck GAGNARD fait laver le réservoir de Lajoux. Lundi 22 février un prélèvement non conforme est effectué dans les sanitaires de la piscine de l'hôtel du Risoux à Bois d'Amont alimenté par le réservoir des combettes où l'eau stagne. Un contre prélèvement a été effectué par l'ARS et les résultats sont négatifs.

Les travaux sur la station de traitement pour lutter contre le COT doivent être entrepris rapidement. Il faut également revoir l'aspect sur le traitement du réseau et travailler sur les réservoirs pour raccourcir les temps de séjour de l'eau.

Franck GAGNARD rappelle que l'eau est d'excellente qualité aux Rousses.

**- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre des travaux de mise en conformité de la station de traitement pour réduire le C.O.T.**

: M. le Président informe le comité syndical de la réalisation d'une consultation pour cette mission. Lyonnaise des Eaux France autorise le Syndicat à utiliser l'étude réalisée en 2014.

**- Convention de vente d'eau en gros avec le Syndicat Intercommunal Haut Jura Sud** : par courrier du 21 janvier 2016, le SIE Haut-Jura Sud demande le renouvellement de la convention de vente d'eau en gros avec une augmentation des volumes. Franck GAGNARD rappelle qu'aucune vente n'a jamais été réalisée et que physiquement le réseau ne permet pas de vendre de l'eau. Le comité syndical décide de maintenir un volume de 100 m<sup>3</sup>/jour. Franck GAGNARD précise que le SIE Haut-Jura Sud fait une étude de recherche de ressource en eau en réalisant des forages.

**- subventions du conseil départemental du Jura** : M. le Président fait part de deux courriers relatifs à des demandes de subventions :

- 18 000 € pour les travaux de renouvellement d'une partie du transit du Tabagnoz
- 61 560 € pour le programme 2015 Les Rousses, Lajoux, Bois d'Amont
- Rejet de la demande de subvention pour les travaux de réfection des ouvrages syndicaux

- Franck GAGNARD demande qu'un courrier soit adressé au Syndicat Mixte du Canton de Morez pour avoir le programme pluriannuel de travaux d'assainissement – idem pour le Syndicat du Chapy pour Lamoura et Septmoncel.

- Alex BRIGOLE informe le comité syndical de la réalisation des travaux de renouvellement d'une des 4 pompes de la station de la Cure. Une des 2 conduites a cassé vidant le réservoir de la Cure. Il s'agit d'une fuite isolée.

**- Engagements de la Lyonnaise auprès du Syndicat** : Franck GAGNARD rappelle les engagements pris dans le cadre du renouvellement du contrat de D.S.P. :

- Mise en place du logiciel Aquadvance : il intègre toutes les informations sur le terrain et environ 50 prélocalisateurs fixes sont installés
- Mise en place de la télérelève : 4000 compteurs équipés en télérelève ont été installés
- Renouvellement de 24 branchements plombs restants : en cours de consultation
- Application « tout sur mon service » à disposition du syndicat qui recense toutes les interventions

- Christian BIENMILLER demande où en est le rattrapage des abonnements pour les collectifs ? Franck GAGNARD répond que tout est traité sauf une copropriété de 7 logements qui est en cours. Il reste à régler par avenant le problème des hôtels et résidences hôtelières.

- Franck GAGNARD informe le comité syndical sur :

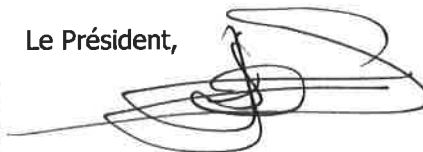
- La loi Hamon : délai de rétractation de 15 jours et courrier d'accord des utilisateurs
- La Loi BROT : qui interdit les coupures d'eau et les réductions de débit pour les impayés : Lyonnaise des eaux travaille sur la mise en place d'un nouveau règlement de service pour mettre des pénalités très hautes contre les mauvais payeurs pour les frais engagés pour recouvrer les sommes.

Séance levée à 21h18  
Le Secrétaire de séance

Joël DURIF



Le Président,



Jean-Sébastien LACROIX

